



Commune de
PERROY

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 26.11.2023

Rapport de la commission de Gestion – Finances – Préavis 08/2023 Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion-finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Michel Griessen, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie afin d'étudier le préavis 08/2023.

Pour rappel, il est sollicité l'accord du conseil communal de chaque commune, qui souhaite adhérer à ce nouveau programme. Cela représente un équivalent de CHF 9.— par habitant, pour une période de 10 ans (basé sur les statistiques habitants 2022). Pour la commune de Perroy, il faut donc compter sur un montant de CHF 138'780.— sur 10 ans, soit CHF 13'878 par année.

Une clause de sortie du programme est possible au plus tôt d'ici le 31 décembre 2028. Toutefois la sortie effective interviendra au 1^{er} janvier 2031.

Situation financière de la commune :

Au 31.12.2022, l'endettement de la commune s'élevait à CHF 10'665'374.--.

En novembre 2023, il s'établit actuellement à CHF 9'832'456.--

Le plafond d'endettement pour la législature en cours de la commune a été validé à CHF 20'000'000.--.

L'exercice 2022 a bouclé sur un excédent de charges de CHF 46'060.— (contre un excédent de revenus de CHF 415'088.— en 2021). La marge d'autofinancement brute s'établissait à CHF 590'473.— (contre CHF 1'028'939 en 2021).

Il n'est actuellement pas possible pour la municipalité de nous indiquer un résultat intermédiaire pour l'exercice 2023.

Enfin, le budget 2024 est présenté avec un excédent de charges de CHF 847'679.— (CHF 1'070'674.— en 2023).

Conclusion

Les derniers résultats de la commune restent globalement positifs (marge d'autofinancement moyenne de plus de 800'000.— sur les deux derniers exercices).

L'endettement est également en ligne avec le plafond d'endettement et les recommandations du canton.

A ce titre, malgré des budgets largement déficitaires, nous estimons que cet investissement étalé sur 10 ans est raisonnable pour notre commune.

La commission de gestion-finance vous propose donc à l'unanimité de valider le préavis no 08-2023 tel que présenté par la municipalité.

Pour la commission,

Mireille Gaillard, Présidente

Charly Muller, Rapporteur